



We-Search

## L'EUTHANASIE, CHOISIR SA MORT EST-IL UN DROIT ?

Meryem AMGHAR\*

We-Search Journal | *Revue* 2022

2022 | pages 46-48

ISSN : 2684-596

---

Pour citer cet article :

AMGHAR, Meryem, « L'euthanasie, choisir sa mort est-il un droit ? », in *We-Search Journal*, 2022, pp. 46-48

<http://www.we-search.be/>

\* Rhétoricienne au Collège Roi Baudouin (Schaerbeek)

## L'EUTHANASIE, CHOISIR SA MORT EST-IL UN DROIT ?

---

### Introduction

« S'il doit bien y avoir une liberté, c'est celle de choisir sa mort ?! »<sup>1</sup> prononce l'écrivaine Anne Bert, souffrant de la maladie de Charcot<sup>2</sup>. Un témoignage touchant d'une femme qui a pris la décision de faire une demande d'euthanasie et d'entamer un « ultime voyage, entourée des siens »<sup>3</sup>, aussi romantique que cela puisse sonner. Cependant, résidant en France où la loi interdit l'euthanasie, elle décide de venir en Belgique exprimer sa demande qui sera acceptée, à son plus grand soulagement.

Cela pousse forcément à se poser des questions. Et celle qui a suscité mon plus grand intérêt est : « Sommes-nous libre de choisir notre mort ? » Cette question fait énormément débat puisqu'à travers le monde entier, les opinions et les lois diffèrent. C'est pourquoi j'ai réalisé ce travail : il me fallait à tout prix me documenter et y trouver ma réponse. J'ai donc décidé d'aborder la question de la manière suivante : j'ai imaginé que l'euthanasie était un grand iceberg, avec différents niveaux. Plus on descend, plus on s'approche d'un point de vue subjectif de la question : à la surface de cet iceberg, nous trouvons sa définition, son histoire, et tout ce qui peut l'expliquer, donc, la partie la plus neutre. À la surface de l'eau se trouve la législation. Puisque les lois sont votées, elles se trouvent entre l'objectivité et la subjectivité. Et enfin, la partie immergée de l'iceberg, l'opinion des Hommes. Les valeurs et les principes sont propres à chacun selon ses cultures, ses croyances, son chemin de pensée, etc. Un aspect donc très subjectif.

### La législation sur l'euthanasie

La question : « Choisir sa mort est-il un droit ? » est importante et revêt sans aucun doute un caractère légal sur lequel nous allons maintenant nous pencher.

#### *Conditions*

En Belgique, l'euthanasie passive et active sont autorisées, contrairement à plusieurs pays que nous étudierons un peu plus en détails plus tard. Néanmoins, il y a forcément des conditions à remplir qui sont indiscutables.

---

<sup>1</sup> PAILLOT, F. (2017) 'Malade, Anne Bert choisit l'euthanasie : « La mort, c'est bien plus doux »' sur *Le Parisien* (consulté le 30/03/22). URL : <https://www.leparisien.fr/societe/malade-anne-bert-choisit-l-euthanasie-la-mort-c-est-bien-plus-doux-10-09-2017-7248489.php>

<sup>2</sup> Maladie neurodégénérative qui touche les capacités physiques et se caractérise par un affaiblissement musculaire

<sup>3</sup> *Ibid.*

En premier lieu, le médecin doit remplir trois conditions pour que l'acte ne soit pas considéré comme un crime ou un meurtre : il doit s'assurer que le patient est bien majeur ou est un mineur émancipé, et qu'il est complètement conscient lorsqu'il exprime sa demande.

Ensuite, il faut aussi que la demande soit faite de manière volontaire, réfléchie et répétée. Il faut absolument que la personne réitère sa demande plusieurs fois dans l'année et ce, sans pression extérieure.

Et en dernier lieu, le patient doit se trouver dans un état de souffrance inapaisable par des traitements médicaux ou autre. Que ce soit une douleur psychique ou physique, seulement si elle est interminable et forte, sa demande peut alors être envisagée.

### *Application de la loi à travers l'Union européenne*

Évidemment, ces conditions ne sont pas appliquées partout dans l'Union européenne (UE), ni spécialement de la même manière. À vrai dire l'UE garde une position neutre sur la question, bien que certains États membres poussent un peu le Parlement européen à se ranger d'un côté.

Toutefois, nous pouvons distinguer trois groupes ; ceux qui sont pour comme les Pays Bas qui furent précurseurs en la matière, ceux qui sont contre dont fait partie la Pologne qui va jusqu'à la condamnation à des peines de prison, et ceux qui autorisent un autre type d'« aide à la mort » comme l'Allemagne où l'on peut décider l'arrêt de tous les soins (euthanasie passive).

## **Qu'en pense l'Homme ?**

Après avoir pris connaissance de ce qui concerne la législation, il est important de savoir ce que l'Homme en pense. Évidemment chaque avis est unique et propre à chacun, c'est pourquoi aujourd'hui nous allons voir l'opinion des religions, une des majeures influences de la société moderne. Et sans oublier, pour aborder un point de vue plus proche que jamais de l'euthanasie, l'opinion des médecins.

### *Point de vue des religions*

L'avis est plutôt divisé entre les religions. Ici nous prendrons connaissance de l'avis des religions comprenant le plus d'adeptes et dont l'avis a été communiqué : Le Christianisme, l'Islam, le Judaïsme et le Bouddhisme.

Le Christianisme condamne totalement l'euthanasie. Elle est tout autant contre l'euthanasie (qu'elle soit active ou passive) que l'acharnement thérapeutique. Par contre, le Catholicisme peut admettre dans quelques cas exceptionnels l'euthanasie passive. Si elle évite un acharnement thérapeutique, elle peut alors être envisagée et non condamnée.

Ensuite, l'Islam est à peu près du même avis que le Christianisme, aucune nuance n'est tolérée, excepté dans certains cas pour les crimes passibles d'une peine de mort. Mais autrement, l'euthanasie n'est par contre pas acceptée. Pour eux, si le médecin n'est pas capable de donner la vie, il n'est pas capable de la retirer non plus. Les Musulmans croient au destin et pensent donc que le décès de toute personne a une date précise et qu'on ne peut le retarder ou le précipiter. L'Homme peut soulager sa douleur mais ne peut pas l'achever.

Puis il y a le Judaïsme qui tient quasiment le même discours que l'Islam : c'est Dieu qui donne la vie et il faut donc la respecter. « *Celui qui détruit une vie, même d'un instant, c'est comme s'il détruisait l'univers entier. Il est donc défendu de faire quoi que ce soit qui puisse hâter la fin d'un agonisant* »<sup>4</sup> dit le Talmud. On peut administrer des médicaments pour soulager mais certainement pas quelque chose de mortel. Mais à la limite, si la maladie est incurable et que le traitement n'a aucun effet, il est possible d'y renoncer. Mais seulement si la situation est sans espoir.

Et enfin, pour le Bouddhisme, l'un des principes les plus importants est le fait de vivre. Le premier acte négatif est le suicide ou le meurtre, puisqu'il s'agit d'un geste contre soi-même ou contre quelqu'un d'autre. En revanche, il y a des nuances selon le type d'euthanasie, parce que l'acharnement thérapeutique est aussi très négatif pour les bouddhistes. Il peut donc convenir de procéder, au maximum, à une euthanasie passive s'il s'agit seulement de cesser le traitement.

### *Point de vue des médecins*

Dans tout cela, les médecins ont aussi leur opinion. Ils sont évidemment humains et sont imprégnés d'une tonne de connaissances et d'expérience, ce qui fait que leur point de vue est assez important. Mais cela n'empêche pas que les médecins sont très divisés sur le débat que provoque l'euthanasie.

Ce qui est important à savoir, c'est qu'ils doivent respecter le « Code de déontologie médicale » : le regroupement de toutes les règles morales et tous les devoirs qu'un médecin doit respecter ou réaliser. Il y a par exemple le respect du secret médical, de la vie, de la dignité, etc. Toutes ces règles sont primordiales pour un médecin. C'est une des raisons majeures pour laquelle tous les médecins ne partagent pas le même avis.

En premier lieu, il y a ceux qui refusent. Leur argument est qu'ils restent avant tout des humains, tous autant sensibles que d'autres. Il est difficile pour eux mentalement de mettre fin à la vie d'une personne qu'ils étaient censés guérir. Cette culpabilité est dure à digérer, même si l'acte est complètement consenti et voulu par le souffrant. De plus, avec le Code de déontologie médicale, l'euthanasie est en opposition avec les principes revendiqués.

Après, il y a ceux qui acceptent, qui sont un peu plus nombreux que ceux qui refusent. Ils sont plus enclins à reconnaître l'euthanasie passive et active. Ils reconnaissent que les patients souffrent et que de toute manière en phase terminale d'une maladie, il n'y a plus grand-chose à espérer. Mais, bien sûr, ils ne pratiquent l'euthanasie seulement si le mourant a fait une demande volontaire, répétée et en toute conscience.

## **Conclusion**

Pour résumer, du point de vue de la loi, l'euthanasie n'est pas un droit. Soit elle est interdite dans certains pays, soit elle est autorisée mais il faut faire une demande écrite et respecter un tas de

---

<sup>4</sup>MARCHISIO, R. (1997) « Euthanasie : Vers la fin d'un tabou » URL : [https://www.icem-pedagogie-freinet.org/sites/default/files/296\\_Euthanasie.pdf](https://www.icem-pedagogie-freinet.org/sites/default/files/296_Euthanasie.pdf)

conditions pour parvenir à avoir l'approbation du médecin. Comme tout le monde ne peut pas demander une euthanasie spontanément, ce n'est clairement pas un droit.

Maintenant, à la question est « choisir sa mort devrait-il être un droit ? » Les religions y ont répondu : c'est non pour la plupart, et pour certaines, l'euthanasie passive est à peine tolérée. Pour les médecins, l'avis est très partagé. Certains montrent leur sensibilité, leur côté humain qui ne devrait pas avoir le pouvoir de mettre fin à la vie d'une personne, un humain égal aux autres. D'autres pensent que ce n'est pas à eux de déterminer que la personne devrait supporter plus longtemps cette douleur et respectent leur choix. Enfin, les patients, au cœur du problème, revendiquent totalement ce droit, argumentant que s'ils ont le droit de vie, ils devraient aussi avoir le droit de mort, et qu'ils n'ont que faire d'une vie limitée par leur propre corps et leurs souffrances.

En conclusion, à mon avis, le choix de sa mort devrait être un droit. C'est aux principaux concernés que le choix devrait revenir, on ne peut pas se mettre dans la peau d'une personne qui souffre de son propre corps ou d'une maladie incurable. Mais il devrait être un droit seulement si, avant de procéder à l'acte, des aides comme des psychologues, des psychiatres, des oncologues, etc. sont proposées à la personne à partir du moment où elle exprime sa demande. Et dans le cas où aucune solution n'est envisageable, alors le souffrant peut entamer la procédure et se libérer de sa souffrance

Cependant, dans le cas où l'euthanasie devient au final un droit, il y a une question que nous pourrions nous poser et qui mériterait mûres réflexions : si choisir sa mort devenait un droit, qu'est-ce que cela impliquerait ? Le taux de demandes augmenterait-il ? Y aurait-il une hausse de décès ? Est-ce que les médecins spécialisés en maladies incurables « disparaîtraient » ?

---

## BIBLIOGRAPHIE

PAILLOT, F. (2017) « Malade, Anne Bert choisit l'euthanasie : « La mort, c'est bien plus doux » » sur LeParisien (consulté le 30/03/22). URL : <https://www.leparisien.fr/societe/malade-anne-bert-choisit-l-euthanasie-la-mort-c-est-bien-plus-doux-10-09-2017-7248489.php>

Service Fédéral Public, Lois relatives à l'euthanasie. (Consulté le 30/03/2022) [https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth\\_theme\\_file/loi2002\\_0528mb\\_frn1.pdf](https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/loi2002_0528mb_frn1.pdf)

GAILLARD, B. (23/03/2021) « L'euthanasie dans l'Union européenne » sur Toute l'Europe. (Consulté le 30/03/2022) URL : <https://www.touteleurope.eu/societe/l-euthanasie-en-europe>

MARCHISIO, R. (1997) « Euthanasie : Vers la fin d'un tabou » (Consulté le 30/03/2022) URL : [https://www.icem-pedagogie-freinet.org/sites/default/files/296\\_Euthanasie.pdf](https://www.icem-pedagogie-freinet.org/sites/default/files/296_Euthanasie.pdf)

LONG, S. (03/10/2017) « Euthanasie : un médecin belge explique pourquoi il délivre « l'ultime soin » à des patients français » sur Le Quotidien Du Médecin. (Consulté le 31/03/2022) URL : <https://www.lequotidiendumedecin.fr/actus-medicales/ethique/euthanasie-un-medecin-belge-explique-pourquoi-il-delivre-lultime-soin-des-patients-francais>

KONBINI (19/05/2021) « Euthanasie : ils veulent mourir dans la dignité en Belgique | REPORTAGE | Konbini » sur YouTube. (Consulté le 30/03/2022) URL : [https://www.youtube.com/watch?v=mCIU-ziyetE&list=PLh7poMgfqaNuMss3mAyUFjGWXc\\_tClDRS](https://www.youtube.com/watch?v=mCIU-ziyetE&list=PLh7poMgfqaNuMss3mAyUFjGWXc_tClDRS)

COUDEYRETTE, J-P. (26/11/2021) « L'EUTHANASIE ». (Consulté le 30/03/2022) URL : <https://compilhistoire.pagesperso-orange.fr/euthanasie.htm>